



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3299 — Jeudi 5 Mars 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

ADJUDICATIONS DES BONS DU TRESOR

RESULTAT DE L'ADJUDICATION DES BTA DU 03 MARS 2009 2

ADJUDICATION DES BONS DU TRESOR A COURT TERME – BTC– 2
DU 05/03/2009

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

AMEN TRESOR SICAV 3

SICAV AMEN 3

AMEN PREMIERE SICAV 3

SOCIETE LA GLACE 4

SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE – STIA – 4

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 4

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – 4

COURBE DES TAUX 5

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 6

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2008 :
- SICAV AMEN
- AMEN PREMIERE SICAV
- AMEN TRESOR SICAV

AVIS

RÉSULTAT DE L'ADJUDICATION DES BTA DU 03/03/09

Le Trésor annonce que, suite à l'adjudication des Bons du Trésor Assimilables du **3 Mars 2009**, un montant de 143,7 MD a été retenu dans les conditions ci-après :

Ligne BTA	Montant en MD	Prix plus haut	Prix limite	Pourcentage du Prix limite	Prix moyen pondéré	Taux moyen pondéré
BTA 5%						
Mars 2013	35,00	102,40%	101,85%	100%	102,107%	4,414%
BTA 5,25%						
Mars 2016	50,00	104,20%	101,45%	100%	103,440%	4,664%
BTA 5,5%						
Mars 2019	58,70	106,35%	102,35%	100%	104,341%	4,942%

2009 - AC - 59

ADJUDICATION DES BONS DU TRESOR A COURT TERME - BTC- DU 05/03/09

Le Trésor annonce l'ouverture d'une adjudication des Bons du Trésor à Court Terme dans les conditions suivantes, si les conditions du marché le permettent.

Volume annoncé : 30 MD

Lignes à ouvrir : BTC 13 semaines 09/06/2009

BTC 52 semaines 02/03/2010

Date de Dépôt des soumissions : Jeudi 5 Mars 2009 avant 11 heures. Toute soumission déposée après l'heure limite ne sera pas acceptée

Lieu de dépôt des soumissions : Bureau La Direction Générale de la Gestion de la Dette et de la Coopération Financière Ministère des Finances – Beb Bnet-

Annnonce des résultats : Jeudi 5 Mars 2009 avant 17 heures.

Date de règlement : Mardi 10 Mars 2009.

Date du premier règlement : Mardi 17 Février 2009 pour les BTC 52s.
Mardi 10 Mars 2009 pour les BTC 13s

Offres non compétitives :

Les SVT peuvent bénéficier des ONC. Les ONC seront attribuées sur la base des volumes adjugés lors des trois dernières adjudications de BTC. Elles doivent être soumises le **Jeudi 10 Mars 2009** avant 11 heures, et présentées sous plis fermé et séparé portant la mention BTC-ONC.

2009 - AC - 60

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**AVIS DES SOCIÉTÉS (suite)****AMEN TRESOR SICAV***Société d'Investissement à Capital Variable**Siège Social : Chez AMEN INVEST**9 Rue du Lac Neuchatel-1053 Les Berges du Lac***CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration d'AMEN TRESOR SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mercredi 18 Mars 2009 à 15 heures**, au 9 rue du lac NEUCHATEL -1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008.
- 2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.
- 3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2008.
- 4/ Affectation des résultats de l'exercice 2008.
- 5/ Quitus aux Administrateurs.
- 6/Nomination d'administrateurs.

2009 - AS - 1088

SICAV AMEN*Société d'Investissement à Capital Variable**Siège Social : AMEN BANK Av.MedV. - 1002 Tunis -***CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration de SICAV AMEN invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 17 mars 2009 à 17 heures**, au siège d'Amen Bank, avenue Mohamed V, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008.
- 2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.
- 3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2008.
- 4/ Quitus aux Administrateurs.

2009 - AS - 1089

AMEN PREMIERE SICAV*Société d'Investissement à Capital Variable**Siège Social : AMEN BANK Av.MedV. - 1002 Tunis -***CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration d'AMEN PREMIERE SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 17 mars 2009 à 17.30 heures**, au siège d'Amen Bank, Avenue Mohamed V-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008.
- 2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.
- 3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2008.
- 4/ Affectation des résultats de l'exercice 2008.
- 5/ Quitus aux Administrateurs.

2009 - AS - 1090

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE LA GLACE

Siège Social : 7, rue de Tourcoing - 1000 Tunis -

La Société La Glace porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **mardi 10 mars 2009**, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En assemblée générale ordinaire, à 10h00 :**

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion 2008
- 2/ Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2008.
- 3/ Examen et approbation du bilan et des comptes de résultats arrêtés au 31 décembre 2008.
- 4/ Affectation des résultats
- 5/ Quitus aux Administrateurs
- 6/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

*** En assemblée générale extraordinaire, à 10h30 :**

- 1/ Application de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales, objet de la loi N° 93-2000 du 3 novembre 2000

2009 - AS - 1085

— *** —

SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE - STIA -

Siège social : Z.I. Sidi Abdelhamid - 4003 Sousse -

La Société Tunisienne d'Industrie Automobile - STIA - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **vendredi 27 mars 2009 à 11h00**, au siège social de la société, sis route de Monastir, ZI Sidi Abdelhamid, 4003 Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réalisation de la cession des éléments d'actifs de la société.

2009 - AS - 1086

— *** —

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placements de Tunisie Sicafe porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 17 Mars 2009 à 9 heures**, à l'hôtel AFRICA -50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2008.
- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes et approbation des conventions y mentionnées.
- Approbation des états financiers et des annexes y afférents relatifs à l'exercice 2008.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs.
- Fixation des jetons de présence.
- Pouvoir à donner.

Tout actionnaire désirant prendre part à cette assemblée peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2009 - AS - 1082

— *** —

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

Siège Social : rue Hédi Nouria, - TUNIS -

La Banque Nationale Agricole porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **Samedi 14 mars 2009 à 9h** au siège de la Banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital de la banque.
- 2 - Augmentation du capital
- 3 - Modification corrélative des statuts
- 4 - Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et la modification des statuts.

Tous les actionnaires sont admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.

Ils peuvent s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, Rue Hédi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) durant le délai légal.

2009 - AS - 1081

AVIS

COURBE DES TAUX DU 05 MARS 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,532%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		4,531%	1 000,244
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,453%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,444%	
TN0008002321	BTC 52 semaines 02/03/2010	4,411%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,411%	1 024,539
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,413%	1 043,822
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,414%		971,053
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,239%		1 033,926
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,118%	1 104,437
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,062%	1 145,494
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,922%	1 104,503
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,664%		981,701
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,107%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,672%		1 069,488
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,051%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,942%		988,061
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,192%		1 061,871

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 04/03/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 05/03/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	126,327	126,340	0,780	0,62%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	104,219	104,230	0,686	0,66%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	102,830	102,840	0,649	0,64%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	105,658	105,669	0,712	0,68%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,368	105,380	0,816	0,78%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	105,551	105,563	0,769	0,73%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	103,933	103,945	0,748	0,72%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	103,819	103,831	0,793	0,77%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	107,110	107,121	0,903	0,85%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	105,801	105,812	0,770	0,73%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	109,105	109,117	1,068	0,99%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	104,774	104,786	0,779	0,75%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	104,179	104,191	0,799	0,77%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,152	107,166	0,937	0,88%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	105,153	105,164	0,717	0,69%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	106,758	106,769	0,758	0,72%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,273	107,284	0,775	0,73%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	104,871	104,881	0,663	0,64%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	106,135	106,145	0,776	0,74%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	105,169	-	-	-
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	103,899	103,912	0,823	0,80%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,322	105,334	1,569	1,51%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	104,157	104,168	0,617	0,60%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	102,105	102,115	0,737	0,73%
SICAV MIXTES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,147	1,148	0,008	0,70%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,909	10,911	0,078	0,72%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,486	10,487	0,073	0,70%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 104,144	104,223	0,859	0,83%
FCP SECURAS	STB Manager	-	103,119	103,129	0,616	0,60%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	101,222	101,234	0,764	0,76%
FCP MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,743	41,746	0,255	0,61%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,369	30,373	0,210	0,70%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	76,928	76,804	3,185	4,33%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	111,348	111,967	8,908	8,64%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 110,276	1 115,515	80,835	7,81%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	61,298	61,159	-0,161	-0,26%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	101,603	101,670	1,486	1,48%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	59,300	59,194	1,398	2,42%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	45,511	45,546	1,071	2,41%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	50,361	50,339	0,707	1,42%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,151	96,172	1,357	1,43%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,918	96,920	2,132	2,25%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,609	13,617	0,269	2,02%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	77,247	77,263	2,970	4,00%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	201,713	201,985	10,439	5,45%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	109,638	109,656	1,656	1,53%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 468,417	1 469,784	34,698	2,42%
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 673,395	1 673,613	50,714	3,12%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 145,540	145,844	4,855	3,44%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 136,945	137,004	3,439	2,57%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 124,424	124,604	1,597	1,30%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,592	1,604	0,085	5,60%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,399	1,410	0,061	4,52%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 000,547	8 014,752	119,480	1,51%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,085	11,082	0,123	1,12%

SICAV AMEN
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT GENERAL

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV AMEN comprenant le bilan au 31 décembre 2008, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV AMEN arrêtée au 31 décembre 2008 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, les emplois en titres émis et garantis par AMEN BANK représentent 16,89% de l'actif au 31 Décembre 2008, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2008.

(iii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

SICAV AMEN**Bilan arrêté au 31 DECEMBRE 2008****(En Dinars Tunisiens)**

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF			
Portefeuille-titres		93 642 751	82 148 695
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	2 196 927	4 584 333
Obligations et valeurs assimilées	3.2	91 445 824	77 564 362
Placements monétaires et disponibilités		44 698 152	35 543 367
Placements monétaires	3.3	20 384 024	11 925 406
Disponibilités	3.4	24 314 128	23 617 961
TOTAL ACTIF		138 340 903	117 692 062
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		98 400	41 307
Créditeurs divers		29 783	25 072
TOTAL PASSIF		128 183	66 379
Capital	3.5	132 773 495	112 654 683
Sommes capitalisables	3.10	5 439 225	4 971 000
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		5 439 225	4 971 000
ACTIF NET		138 212 720	117 625 683
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		138 340 903	117 692 062

SICAV AMEN**Etat de résultat arrêté au 31/12/2008****(En Dinars Tunisiens)**

	Notes	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	3.6	4 487 154	3 807 982
Revenus des placements monétaires	3.7	2 097 418	1 615 768
Total des revenus de placements		6 584 572	5 423 750
Charges de gestion des placements	3.8	<839 170>	<450 034>
Revenus Nets des placements		5 745 402	4 973 716
Autres charges	3.9	<164 890>	<123 872>
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 580 512	4 849 844
Régularisation du résultat d'exploitation		<141 287>	121 156
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		5 439 225	4 971 000
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		141 287	<121 156>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<17 410>	26 007
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		255 242	75 450
Frais de négociation		<9 417>	<3 943>
Résultat non distribuable		228 415	97 514
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 808 927	4 947 358

SICAV AMEN
Etat de variation de l'actif net
(En Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 808 927	4 947 358
Résultat d'exploitation	5 580 512	4 849 844
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<17 410>	26 007
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	255 242	75 450
Frais de négociation de titres	<9 417>	<3 943>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	14 778 109	12 704 671
Souscriptions		
- Capital	207 482 205	202 199 794
- Régularisation des sommes non distribuables	53 710	<5 033>
- Régularisation des sommes capitalisables	12 991 047	14 254 171
Rachats		
- Capital	<193 157 730>	<190 154 666>
- Régularisation des sommes non distribuables	<90 871>	<1 936>
- Régularisation des sommes capitalisables	<12 500 252>	<13 587 659>
VARIATION DE L'ACTIF NET	20 587 036	17 652 029
ACTIF NET		
En début de période	117 625 684	99 973 655
En fin de période	138 212 720	117 625 684
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	4 064 777	3 610 125
En fin de période	4 581 629	4 064 777
VALEUR LIQUIDATIVE	30,166	28,938
TAUX DE RENDEMENT	4,25%	4,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2008

1- Référentiel d'élaboration des états financiers annuels

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2008 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31-12-08</i>	<i>% actif Net</i>
Titres Sicav				
<i>Amen Trésor</i>	10 497	1 084 252	1 106 058	0,80
<i>Amen Première</i>	10 385	1 087 122	1 089 979	0,79
Actions cotées				
<i>BT</i>	8	303	890	0,00
Total		2 171 677	2 196 927	1,59

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix de revient</i>	<i>Valeur au 31/12/2008</i>	<i>% actif Net</i>
BTA				
<i>BTA10032009</i>	12 000	12 000 000	12 628 273	9,14
<i>BTA090215</i>	13 500	14 068 350	14 904 907	10,78
<i>BTA090714</i>	5 700	5 979 150	6 160 551	4,46
<i>BTA11072017</i>	3 000	2 971 875	3 049 102	2,21
<i>BTA14042014</i>	9 200	9 738 200	10 190 386	7,37
<i>BTA150312</i>	4 000	4 042 400	4 232 427	3,06
<i>BTZ111016</i>	2 000	1 245 000	1 253 208	0,91
Total		50 044 975	52 418 854	37,93

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

<i>Date</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2007</i>
Montant	374 023	90 732

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au	% actif
			31/12/2008	Net
Obligations				
AB 2001	40 500	1 620 000	1 678 806	1,21
AB 2006	40 000	3 600 000	3 766 240	2,73
AB 2008 TA	40 000	4 000 000	4 128 224	2,99
AFRICA 2003 A	3 000	120 000	122 110	0,09
AIL 2005	2 000	80 000	81 584	0,06
AIL 2007	3 800	304 000	304 687	0,22
AL 2002-1	1 000	16 000	16 205	0,01
ATB 2007-1	10 000	950 000	982 168	0,71
ATL 2006-1	30 000	3 000 000	3 085 488	2,23
ATL 2007/1	10 000	800 000	814 016	0,59
ATL 2008/1	10 000	1 000 000	1 030 776	0,75
ATL 2003-1	5 000	100 000	104 736	0,08
ATL 2004-2	10 000	400 000	416 936	0,30
ATTIJARI BANK 2008	30 000	3 000 000	3 000 456	2,17
BH 2007	20 000	2 000 000	2 007 072	1,45
BH 2008	20 000	2 000 000	2 068 432	1,50
BTEI 2004	1 500	90 000	92 436	0,07
BTKD 2006	2 500	150 000	150 288	0,11
CIL 2004/2	5 000	200 000	208 468	0,15
CIL 2005/1	10 000	800 000	809 696	0,59
CIL 2007/1	15 000	1 500 000	1 575 864	1,14
CIL 2007/2	15 000	1 500 000	1 566 924	1,13
CIL 2003-1	2 000	80 000	80 896	0,06
GL 2003-1	3 000	120 000	123 058	0,09
GL 2003-2	10 000	600 000	631 080	0,46
MOURADI PALACE 2005 A	6 000	600 000	616 411	0,45
MSB 2003 B	6 000	360 000	371 726	0,27
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	207 579	0,15
SELIMA 2002 B	1 000	40 000	41 295	0,03
SEPCM 2002	1 000	28 570	29 868	0,02
SIHM 2008 TA	6 000	600 000	609 341	0,44
SIHM 2008 TB	4 000	400 000	406 227	0,29
STM 2007 B	5 000	500 000	507 264	0,37
STM 2007 C	6 000	600 000	608 717	0,44
TLG 2004-1	10 000	200 000	207 976	0,15
TLG 2003-1	2 000	40 000	42 181	0,03
TLG 2005-1	5 000	200 000	201 996	0,15
TLG 2007-2	15 000	1 500 000	1 572 240	1,14
TLG 2008-1	5 200	520 000	533 707	0,39
TLG 2008-2	5 000	500 000	502 492	0,36
TLG 2008-3	5 000	500 000	502 708	0,36
UNIFACTOR 2008	10 000	1 000 000	1 041 744	0,75
UNIFACTOR 2006	5 000	300 000	301 368	0,22
UNIFACTOR 2005-1 TB	20 000	800 000	813 904	0,59
UTL 2004	3 000	240 000	250 164	0,18
UTL 2005/1	10 000	800 000	811 416	0,59
Total		37 958 570	39 026 970	28,24
Total obligations et valeurs assimilées		50 044 975	52 418 854	37,93
Total général		88 003 546	91 445 824	66,19

3.3- Placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-08 à 20 384 024 dinars. Ils sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Avaliseur	Echéance	Coût	Valeur	% actif
				d'acquisition	Actuelle	Net
Certificat de dépôt	AMEN BANK	AMEN BANK	02/02/2009	12 861 796	12 951 508	9,37
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	11/06/09	2 862 017	2 936 265	2,12
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	01/07/09	954 006	976 195	0,71
Billet de Trésorerie	TUNISIE FACTORING	TUNISIE FACTORING	24/06/09	1 431 008	1 465 633	1,06
Billet de Trésorerie	CIL	CIL	04/06/09	1 000 000	1 027 694	0,74
Billet de Trésorerie	CIL	CIL	11/06/09	1 000 000	1 026 729	0,74
Total				20 108 827	20 384 024	14,74

3.4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2008 à 24 314 128 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	23 790 000	24 264 725(i)	17,56
Avoirs en banque		49 403	0,04
Total		24 314 128	17,60

(i): Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date d'échéance	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	Taux Brut
PLACT 010810	AMEN BANK	01-08-2010	4 600 000	4 687 773	5,69
PLACT 131208	AMEN BANK	13-12-2010	12 000 000	12 028 334	5,67
PLACT 220210	AMEN BANK	22-02-2010	3 000 000	3 118 805	5,77
PLACT 280909	AMEN BANK	28-09-2009	4 190 000	4 429 813	5,68
Total			23 790 000	24 264 725	

3.5- Capital :

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/08 au 31/12/08 s'élève à 20 587 036 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : 14 515 728

Variation de la part Revenu : 6 071 308

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2007	118 257 767
Souscriptions	207 482 205
Rachats	<193 157 730>
Frais de négociation	<9 417>
VDE / actions et titres OPCVM	24 662
VDE / actions cote permanente	587
+/- report sur act. cote permanente	<475>
+/- report sur titres OPCVM	<42 185>
+/- value réal. sur emp société	<1>
+/- value réal. sur titres OPCVM	248 986
+/- value réal. sur Oblig Etat	6 257
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	53 710
Régul sommes non distribuables (rachat)	<90 871 >
Variation de la part Capital	14 515 728
Capital au 31/12/2008	132 773 495

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Régularisation du Résultat d'exploitation	<141 287>
Résultat d'exploitation	5 580 513
Régularisation du Résultat ex clos capitalisable	632 082
Variation de la part Revenu	6 071 308

La variation du nombre d'actions en circulation s'analyse comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 31-12-07	4 064 777
Nombre d'actions souscrites	7 486 319
Nombre d'actions rachetées	<6 969 467>

Nombre d'actions en circulation au 31-12-08 **4 581 629**

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-07 1 020

Nombre d'actionnaires entrants **214**

Nombre d'actionnaires sortants **<345>**

Nombre d'actionnaires au 31-12-08 889

3.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-08 au 31-12-08	Période du 01-01-07 au 31-12-07
Dividendes	23	17
Revenus des obligations	1 807 063	1 223 106
Revenus des BTNB et BTA	2 680 068	2 584 859
Total	4 487 154	3 807 982

3.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-08 au 31-12-08	Période du 01-01-07 au 31-12-07
Billets de trésorerie	370 778	460 985
Certificat de dépôt	672 310	244 605
Placement en compte courant	1 037 837 16 493	903 604 6 574
Total	2 097 418	1 615 768

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre SICAV AMEN, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».

AMEN PREMIERE SICAV
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT GENERAL

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2008, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut donnent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtée au 31 décembre 2008 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, Les emplois en actions OPCVM représentent 5,17% de l'actif au 31 Décembre 2008, dépassant ainsi la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2008.

(iii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

Bilan arrêté au 31 décembre 2008
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIFS			
Portefeuille-titres	3.1	<u>169 640 272</u>	<u>166 525 526</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 160 333	13 128 393
Obligations et valeurs assimilées		156 479 939	153 397 133
Placements monétaires et disponibilités		<u>85 059 096</u>	<u>96 299 485</u>
Placements monétaires	3.2	36 416 239	44 522 800
Disponibilités	3.3	48 642 857	51 776 685
TOTAL ACTIFS		<u>254 699 368</u>	<u>262 825 011</u>
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs		134 456	115 475
Créditeurs divers		<15 362>	25 712
TOTAL PASSIFS		<u>119 094</u>	<u>141 187</u>
Capital	3.4	<u>244 325 520</u>	<u>252 472 689</u>
Sommes distribuables	3.5	<u>10 254 754</u>	<u>10 211 135</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		145	1 586
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 254 609	10 209 549
ACTIF NET		<u>254 580 274</u>	<u>262 683 824</u>
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		<u>254 699 368</u>	<u>262 825 011</u>

AMEN PREMIERE SICAV
Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	3.1	8 845 982	7 729 981
Revenus des placements monétaires	3.2	3 961 392	4 655 270
Total des revenus de placements		<u>12 807 374</u>	<u>12 385 251</u>
Charges de gestion des placements	3.6	<1 847 104>	<1 732 746>
Revenus Nets des placements		<u>10 960 270</u>	<u>10 652 505</u>
Autres charges	3.7	<303 340>	<291 387>

RESULTAT D'EXPLOITATION	10 656 930	10 361 118
Régularisation du résultat d'exploitation	<402 321>	<151 569>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	10 254 609	10 209 549
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	402 321	151 569
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31 940	<1 021 065>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	3 660	907 135
Frais de négociation	<5 853>	<8 894>
Résultat non distribuable	29 747	<122 824>
RESULTAT NET DE LA PERIODE	10 686 677	10 238 294

AMEN PREMIERE SICAV
Etat de variation de l'actif net
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 686 677	10 238 294
Résultat d'exploitation	10 656 930	10 361 118
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	31 940	<1 021 065>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	3 660	907 135
Frais de négociation de titres	<5 853>	<8 894>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<10 065 448>	<9 772 363>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<8 724 778>	12 892 847
Souscriptions		
- Capital	354 144 365	262 090 537
- Régularisation des sommes non distribuables	<219 257>	28 094
- Régularisation des sommes distribuables	9 946 241	7 276 035
Rachats		
- Capital	<362 317 058>	<249 170 690>
- Régularisation des sommes non distribuables	215 034	<20 556>
- Régularisation des sommes distribuables	<10 494 103>	<7 310 573>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<8 103 549>	13 358 778
ACTIF NET		
En début de période	262 683 823	249 325 045
En fin de période	254 580 274	262 683 823
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	2 506 379	2 378 178
En fin de période	2 425 246	2 506 379
VALEUR LIQUIDATIVE	104,970	104,806
TAUX DE RENDEMENT	4,05%	3,87%

AMEN PREMIERE SICAV
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2008

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2008 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2008 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	13 160 333
Obligations	(2)	54 626 475
Bons de trésor assimilable	(3)	101 853 464
Total		169 640 272

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
FCP CAPITAL GARANTIE	400	400 000	420 483	0,17
Actions SICAV (AMEN TRESOR)	120 907	12 473 676	12 739 850	5,00
Total		12 873 676	13 160 333	5,17

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
AB 2001	160 500	6 420 000	6 653 046	2,61
AB 2006	10 000	900 000	941 560	0,37
AB 2008 TA	25 000	2 500 000	2 580 140	1,01
AB 2008 TB	15 000	1 500 000	1 551 780	0,61
AFRICA 2003	7 000	280 000	284 922	0,11
AIL 2005	4 000	160 000	163 168	0,06
AIL 2007	5 000	400 000	400 904	0,16
AMEN LEASE 2001 B	28 500	855 000	873 149	0,34

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
E.O.AL 2002-1	30 000	480 000	486 154	0,19
ATB 2007/1	20 000	1 900 000	1 964 336	0,77
ATL 2006/1	30 000	3 000 000	3 085 488	1,21
ATL 2007/1	10 000	800 000	814 016	0,32
ATL 2008/1	4 800	480 000	494 772	0,19
ATL 2003/1	15 000	300 000	314 208	0,12
ATL 2004/1	10 000	200 000	204 384	0,08
ATL 2004/2	5 000	200 000	208 468	0,08
ATTIJARI08A	30 000	3 000 000	3 000 456	1,18
BATAM 2001	20 000	2 000 000 (i)	-	0,00
BH 2007	20 000	2 000 000	2 007 072	0,79
BH 2008	20 000	2 000 000	2 068 432	0,81
BIAT 2002	23 000	460 000	461 454	0,18
BTEI 2004	20 000	1 200 000	1 232 480	0,48
BTKD 2006	10 000	600 000	601 152	0,24
CIL 2002/3	12 000	480 000	501 773	0,20
CIL 2004/1	15 000	900 000	912 840	0,36
CIL 2004/2	15 000	600 000	625 404	0,25
CIL 2005/1	10 000	800 000	809 696	0,32
CIL 2007/1	15 000	1 500 000	1 575 864	0,62
CIL 2007/2	15 000	1 500 000	1 566 924	0,62
CIL 2002/2	10 000	200 000	203 520	0,08
CIL 2003/1	15 000	600 000	606 720	0,24
EL MAZRAA 2001	10 000	200 000	211 280	0,08
GL 2003-1	40 000	1 600 000	1 640 768	0,64
EL MOURADI 2002 B	10 000	200 000	204 112	0,08
MOURADI PALACE 05 A	6 000	600 000	616 411	0,24
EL MOURADI SKANES				
BEACH 2003 B	6 000	360 000	371 726	0,15
MEUBLATEX 2001 B	20 000	400 000	407 424	0,16
MEUBLATEX 2001 A	10 000	200 000	203 712	0,08
PANOBOIS 2001 B	5 000	100 000	103 536	0,04
PANOBOIS 2007	4 000	400 000	415 158	0,16
SELIMA CLUB 2002 B	5 000	200 000	206 476	0,08
SIHM 2008 A	8 000	800 000	812 454	0,32
SIHM 2008 B	2 000	200 000	203 114	0,08
SOTUVER 2002	10 000	1 000 000	1 050 077	0,41
STM 2007 C	2 000	200 000	202 906	0,08
STM 2007 D	8 000	800 000	811 622	0,32
STM 2007 E	3 000	300 000	304 358	0,12
TUNISIE LEASING 2005-1				
TMM+1,25%	10 000	400 000	403 792	0,16
TUNISIE LEASING 2007-1	15 000	1 200 000	1 200 852	0,47
TUNISIE LEASING 2003-1	10 000	200 000	210 904	0,08
TUNISIE LEASING 2005-1	5 000	200 000	201 996	0,08
TUNISIE LEASING 2006-1	8 000	480 000	483 213	0,19
TUNISIE LEASING 2007-2	15 000	1 500 000	1 572 240	0,62
TUNISIE LEASING 2008-1	10 000	1 000 000	1 026 360	0,40
TUNISIE LEASING 2008-2	5 000	500 000	502 492	0,20
TUNISIE LEASING 2008-3	4 700	470 000	472 410	0,19
TOUTA 2002 B	2 000	40 000	40 651	0,02
UNIFACTOR 2008	10 000	1 000 000	1 041 744	0,41
UNIFACTOR 2006	5 000	300 000	301 368	0,12
UNIFACTOR 2005-1 TB	5 000	200 000	203 476	0,08
UNIFACTOR 2005-1 TC	15 000	600 000	610 428	0,24
UTL 2004	7 000	560 000	583 716	0,23
UTL 2005-1	10 000	800 000	811 417	0,32
Total		55 225 000	54 626 475	21,46

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
BTA090215	16 800	17 520 059	18 479 342	7,26
BTA090522	5 000	5 010 000	5 232 691	2,06
BTA090714	7 500	8 175 972	8 414 657	3,30
BTA110410	15 200	15 200 000	15 940 405	6,26
BTA110717	7 000	6 934 375	7 114 572	2,79
BTA111013	200	197 920	200 113	0,08
BTA140414	36 913	38 610 998	40 200 784	15,79
BTA150312	6 000	6 040 500	6 270 900	2,46
Total		97 689 824	101 853 464	40,01

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01-01-08 au 31-12-08	Période Du 01-01-07 au 31-12-07
Revenus des obligations	2 884 622	2 668 196
Dividendes	516 998	136 810
Revenus des BTNB et BTA	5 444 362	4 924 975
Total	8 845 982	7 729 981

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à 36 416 239 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
CD	18/12/08	18/12/10	25 000 000	BANQUE DE TUNISIE	-	25 000 000	25 044 722	9,84
BIT	31/12/08	10/01/09	5 000 000	AMEN BANK	104 894	4 895 106	4 895 595	1,92
BIT	22/06/08	17/06/09	1 500 000	T.FACTORING	68 992	1 431 008	1 466 978	0,58
CD	18/12/08	18/12/10	5 000 000	AMEN BANK	-	5 000 000	5 008 944	1,97
Total						36 326 114	36 416 239	16,22

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-08 au 31-12-08	Période du 01-01-07 au 31-12-07
Placements en compte courant à terme	1 991 761	2665415

	151 901	114058
Billets de trésorerie		
	1 643 230	1751601
Certificats de dépôt		
Compte rémunéré	174 500	124196
Total :	3 961 392	4 655 270

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2008 à 48 642 857 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	46 000 000	(i) 48 040 783	18,87
Liquidités et équivalents de liquidités	—	602 074	0,24
Total	46 000 000	48 642 857	19,11

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT190409	AMEN BANK	5 398 992	5,86%
PLACT190409A	AMEN BANK	5 398 992	5,86%
PLACT141109	AMEN BANK	18 936 590	5,75%
PLACT040410	AMEN BANK	5 170 801	5,73%
PLACT181210	AMEN BANK	5 008 699	5,67%
PLACT270810	AMEN BANK	8 126 709	5,69%
Total		48 040 783	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	252 472 689
Souscriptions	354 144 365
Rachats	<362 317 058 >
Frais de négociation	<5 853 >
VDE sur emprunts sociétés	< 2 000 000 >
	286
VDE sur titres OPCVM	657
Plus ou moins value réalisée sur emprunts Etat	3 660
Plus ou moins value reportée sur emprunts sociétés	2 000 000
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	< 254 717 >
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	<219 257 >
Régul sommes non distribuables (rachat)	215 034
Total	244 325 520

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008 s'élève à (8 103 549) DT.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2008 est de 2 425 246 contre 2 506 379 au 31/12/2007.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-07	2 853
Nombre d'actionnaires entrants	272
Nombre d'actionnaires sortants	<615>
Nombre d'actionnaires au 31-12-08	2 510

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2008 s'élèvent à 10 254 754 DT contre 10 211 135 DT au 31/12/2007 et se détaillent comme suit :

Exercice clos	Exercice clos
le 31-12-08	le 31-12-07

<i>Sommes distribuables exercices antérieurs</i>	<i>146</i>	<i>1 586</i>
<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>10 656 930</i>	<i>10 361 118</i>
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	<i><402 322></i>	<i><151 569></i>
Total :	<u>10 254 754</u>	<u>10 211 135</u>

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

AMEN TRESOR SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES

AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT GENERAL

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN TRESOR SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2008, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 31 décembre 2008 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2008.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

Bilan arrêté au 31 décembre 2008

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIFS			
Portefeuille-titres	3.1	26 088 931	17 074 478
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 673 435	172 488
Obligations et valeurs assimilées		24 415 496	16 901 990
Placements monétaires et disponibilités		9 249 848	10 296 861
Placements monétaires	3.2	2 252 119	4 900 934
Disponibilités	3.3	6 997 729	5 395 927
TOTAL ACTIFS		35 338 779	27 371 339
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs		20 005	16 422
Créditeurs divers		4 320	3 545
TOTAL PASSIFS		24 325	19 967
Capital	3.4	33 832 949	26 239 732
Sommes distribuables	3.5	1 481 505	1 111 640
Sommes distribuables des exercices antérieurs		204	56
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 481 301	1 111 584
ACTIF NET		35 314 454	27 351 372
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		35 338 779	27 371 339

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	3.1	1 152 451	546 209
Revenus des placements monétaires	3.2	376 931	551 492
Total des revenus de placements		1 529 382	1 097 701
Charges de gestion des placements	3.6	<212 615>	<156 843>
Revenus Nets des placements		1 316 767	940 858
Autres charges	3.7	<33 491>	<25 192>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 283 276	915 666
Régularisation du résultat d'exploitation		198 025	195 918
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 481 301	1 111 584
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<198 025>	<195 918>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		6 237	<3 797>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		<848>	9 372
Frais de négociation		<39>	<263>
Résultat non distribuable		5 350	5 312
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 288 626	920 978

AMEN TRESOR SICAV
Etat de variation de l'actif net
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 288 626	920 978
Résultat d'exploitation	1 283 276	915 666
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	6 237	<3 797>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<848>	9 372
Frais de négociation de titres	<39>	<263>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<1 027 023>	<560 659>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 701 479	15 650 792
Souscriptions		
- Capital	39 564 779	29 833 170
- Régularisation des sommes non distribuables	<25 672>	<10 053>
- Régularisation des sommes distribuables	1 069 631	846 186
Rachats		
- Capital	<31 974 824>	<14 552 744>
- Régularisation des sommes non distribuables	23 585	3 579
- Régularisation des sommes distribuables	<956 020>	<469 346>
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 963 082	16 011 111
ACTIF NET		
En début de période	27 351 372	11 340 261
En fin de période	35 314 454	27 351 372
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	259 927	108 568
En fin de période	335 112	259 927
VALEUR LIQUIDATIVE	105,381	105,227
TAUX DE RENDEMENT	4,21%	4,12%

AMEN TRESOR SICAV
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2008

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2008 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2008 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	1 673 434
Obligations	(2)	19 118 492
Bons de trésor assimilables	(3)	5 297 005
Total		26 088 931

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	15 944	1 666 199	1 673 434	4,74

(2)Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
AB 2006	11 000	989 995	1 036 104	2,93
AB 2008 TA	5 000	500 000	516 028	1,46
AB 2008 TB	15 000	1 500 000	1 551 780	4,39
AIL 2007	10 000	800 000	801 808	2,27
AIL 2008	6 000	600 000	607 949	1,72
AMEN LEASE 2001 B	35 000	1 050 011	1 072 299	3,04
ATB 2007/1	15 000	1 425 000	1 473 252	4,17
ATL 2006/1	5 500	550 000	565 673	1,60
ATL 2007/1	14 300	1 144 000	1 164 043	3,30
ATL 2008	5 000	500 000	510 128	1,44
ATTIJARI BANK 2008	10 000	1 000 000	1 000 152	2,83
BH 2008	20 000	2 000 000	2 068 432	5,86
BTKD 2006	10 000	600 000	601 152	1,70
CIL 2007/1	15 000	1 500 000	1 575 864	4,46
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 002 384	2,84
EL WIFECK 2006	1 000	60 000	61 582	0,17
MOURADI PALACE 2005 B	1 000	100 000	102 735	0,29
MOURADI PALACE 2005 A	1 000	100 000	102 735	0,29
PANOBOIS 2007 TB	5 000	500 000	518 948	1,47
SIHM 2008TB	3 000	300 000	304 670	0,86
SIHM 2008TD	5 000	500 000	507 784	1,44
STM 2007 B	5 500	550 000	557 991	1,58
STM 2007 C	1 000	100 000	101 453	0,29
STM 2007 D	5 000	500 000	507 264	1,44
STM 2007 E	2 000	200 000	202 906	0,57
TUNISIE LEASING 2006-1	5 000	300 000	302 008	0,86
UNIFACTOR 2006	5 000	300 000	301 368	0,85
Total		18 669 006	19 118 492	54,14

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
BTA09022022	2 000	1 951 000	2 022 684	5,73
BTA090714	800	906 000	931 460	2,64
BTZ111016	2 000	1 074 000	1 167 674	3,31
BTZ111016A	2 000	1 082 000	1 175 187	3,33

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
Total		5 013 000	5 297 005	15,00

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-08 au 31-12-08	Période du 01-01-07 au 31-12-07
Revenus des obligations	803 693	390 787
Dividendes	61 970	20 259
Revenus des BTA	286 788	135 163
Total :	1 152 451	546 209

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à 2 252 119 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
BIT	06/07/08	01/07/09	2 000 000	TUNISIE LEASING	91 989	1 908 011	1 952 389	5,53
BIT	31/18/08	10/01/09	300 000	AMEN BANK	300	299 700	299 730	0,85
Total							2 252 119	6,38

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-08 au 31-12-08	Période du 01-01-07 au 31-12-07
Placement en compte courant à terme	223 840	358 850
Billets de trésorerie	143 474	180 401
Certificat de dépôt	2 330	6 976
Compte rémunéré	7 287	5 265
Total :	376 931	551 492

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2008 à 6 997 729 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	6 250 000	6 443 045 (i)	18,24
Liquidités et équivalents de liquidités		554 684	1,57
Total		6 997 729	19,81

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT060709	AMEN BANK	106 826	5,73%
PLACT031010	AMEN BANK	910 066	5,67%
PLACT020410	AMEN BANK	413 765	5,73%
PLACT220610	AMEN BANK	1 536 295	5,72%
PLACT240310	AMEN BANK	3 367 123	5,81%

PLACT300109	AMEN BANK	108 970	5,83%
Total		6 443 045	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	26 239 732
Souscriptions	39 564 779
	<31 974
Rachats	824 >
Plus ou moins value réalisée sur emprunts de société	<4>
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	< 999>
Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM	<844>
Frais de négociation	<39>
VDE sur titres OPCVM	7 235
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	<25 672>
Régul sommes non distribuables (rachats)	23 585
Total	<u>33 832 949</u>

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008 s'élève à 7 963 082 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2008 est de 335 112 contre 259 927 au 31/12/2007.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-07	305
Nombre d'actionnaires entrants	508
Nombre d'actionnaires sortants	<322>
Nombre d'actionnaires au 31-12-08	491

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2008 s'élèvent à 1 481 505 DT et se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31-12-08	Exercice clos le 31-12-07
Sommes distribuables exercices antérieurs	204	56
Résultat d'exploitation	1 283 276	915 666
Régularisation du résultat d'exploitation	198 025	195 918
Total :	<u>1 481 505</u>	<u>1 111 640</u>

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.